

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD - ARRONDISSEMENT DE VALENCIENNES
VILLE DE THiant
EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Date de séance : 30 juin 2026

Date de la convocation :	26 juin 2026
Date de l'affichage :	26 juin 2026
Nombre de conseillers	En exercice : 23
	Présents : 20
	Votants : 23 (dont 3 pouvoirs)

L'an deux mil vingt-six, le trente juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Thiant, régulièrement convoqué, s'est réuni en la salle du conseil, rue Anatole France à THiant, sous la Présidence de Monsieur Jimmy LAURENT, Maire de la Commune.

Présents: Monsieur Jimmy LAURENT, Monsieur Jean-Michel HARBONNIER, Madame Pauline LEROY, Madame Nathalie SOURISSE, Monsieur Jean-Louis DANGLETERRE, Madame Laetitia BATAILLE, Monsieur Raphael BALBONA, Madame Virginie LARIVE, Monsieur Frédéric MASCLET, Monsieur Pascal LION, Madame Sana DELROT, Madame Annie COLEAU, Monsieur Sébastien FRANCOIS arrivé à 18h45 avant le vote de la délibération n°2, Madame Marie-Blanche LEDUC, Monsieur Laurent CORBIER, Madame Catherine BRABANT, Monsieur Dimitri DESSAINT, Monsieur Philippe WAELEKENS, Madame Lucie LUCI, Madame Emilie VANDEVOORDE

Excusés : Madame Françoise BAR-DESESPRINGALLE donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel HARBONNIER
Madame Emilie LEBRUN, donne pouvoir à Monsieur Jimmy LAURENT
Monsieur Alain DUPONT, départ à 19h15 avant le vote de la délibération n°4, donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis DANGLETERRE

Secrétaire de séance : Madame Nathalie SOURISSE

Objet : Modification des commissions communales

Rapporteur : Jimmy LAURENT

Rapport de présentation :

Suite à la démission de Monsieur Philippe LEBRUN, 4^e adjoint et à son remplacement au même rang, par monsieur Pascal LION,

Suite au constat fait de la nécessaire proximité entre la commission urbanisme, aménagement du territoire et mobilité et la commission travaux et patrimoine bâti, ces deux commissions seront désormais réunies en une seule. Le Vice-Président étant Monsieur Raphael Balbona, 6^e adjoint,

L'objet de la commission numéro 4 peut être modifiée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses article L2121-22, régissant la formation des commissions du conseil municipal ; L2121-21 réglementant le vote à bulletin secret, sauf à ce que le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret,

Vu que la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale,

Vu que le Maire est le président de droit de toutes les commissions et qu'en cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion,

Considérant la nécessité de créer les commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil,

Considérant que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission peut être variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, avec un maximum de 7 membres et 2 suppléants, chaque membre pouvant faire partie de plusieurs commissions,

Considérant que la méthode de calcul utilisée pour la répartition respecte à la fois le principe du siège minimum pour chaque tendance et reflète la composition du conseil,

Monsieur le Maire énumère les propositions des 6 commissions.

Monsieur Philippe WAEKENS demande que pour chaque membre titulaire de la liste d'opposition soit aussi nommé un membre suppléant.

Madame Nathalie SOURISSE propose que les commissions comporteront au maximum 7 membres et qu'à chaque membre titulaire de l'opposition sera associé un membre suppléant.

Monsieur Philippe WAEKENS s'interroge sur le nombre variable de membres dans les commissions.

Madame Nathalie SOURISSE rappelle que les membres des commissions ont été nommés avec l'aval des élus de l'opposition.

Les commissions sont ainsi constituées :

Commission 1 « cohésion sociale, solidarités intergénérationnelles, santé et handicap »

Président : Jimmy LAURENT

Vice-Président : Françoise BAR-DESESPRINGALLE

Membres : Jean Michel HARBONNIER, Virginie LARIVE, Sana DELROT, Sébastien FRANCOIS, Catherine BRABANT, Lucie LUCI – suppléant Philippe WAEKENS

Commission 2 « finances et optimisation des dépenses »

Président : Jimmy LAURENT

Vice-Président : Jean Michel HARBONNIER

Membres : Nathalie SOURISSE, Raphael BALBONA, Frédéric MASCLLET, Pascal LION, Alain DUPONT, Philippe WAEKENS – suppléante Emilie VANDEVOORDE

Commission 3 « enfance, jeunesse et vie scolaire »

Président : Jimmy LAURENT

Vice-Président : Pauline LEROY

Membres : Laëtitia BATAILLE, Virginie LARIVE, Emilie LEBRUN, Sana DELROT, Annie COLEAU, Sébastien FRANCOIS, Laurent CORBIER, Lucie LUCI – suppléante Emilie VANDEVOORDE

Commission 4 « culture et communication »

Président : Jimmy LAURENT

Vice-Président : Pascal LION

Membres : Nathalie SOURISSE, Anie COLEAU, Sébastien FRANCOIS, Frédéric MASCLLET, Marie-Blanche LEDUC, Virginie LARIVE, Lucie LUCI – suppléante Emilie VANDEVOORDE

Commission 5 « Vie associative »

Président : Jimmy LAURENT

Vice-Président : Laëtitia BATAILLE

Membres : Pauline LEROY, Nathalie SOURISSE, Frédéric MASCLLET, Emilie LEBRUN, Pascal LION, Dimitri DESSAINT, Marie Blanche LEDUC, Philippe WAEKENS – suppléante Lucie LUCI

Commission 6 « Urbanisme et développement du territoire »

Président : Jimmy LAURENT

Vice-Président : Raphael BALBONA

Membres : Jean Michel HARBONNIER Jean Louis DANGLETERRE, Frédéric MASCLLET, Alain DUPONT, Laurent CORBIER, Catherine BRABANT, Philippe WAEKENS – suppléante Emilie VANDEVOORDE

Conseillère déléguée à l'administration générale et au dialogue social : Nathalie Sourisse

Conseiller délégué au cadre de vie et à l'animation locale : Frédéric Mascllet

Conseiller délégué à la sécurité des biens et des personnes : Jean Louis Dangleterre

Monsieur Alain DUPONT quitte l'assemblée à 19h15, pouvoir étant donné à monsieur Jean-Louis DANGLETERRE

Il est proposé au conseil municipal :

- De créer la commission « culture et communication »
- De constituer ladite commission de 6 membres au moins de la liste « agir avec les thiantais » et 1 membre de la liste « A venir, ensemble pour Thiant »
- De modifier l'appellation de la commission « urbanisme, aménagement du territoire, mobilité » en « urbanisme et développement territorial »
- De modifier l'appellation de la commission « vie associative, sports et culture » en « vie associative »
- De compléter proportionnellement les commissions des membres issus des deux listes

Le conseil municipal après en avoir délibéré,
par 23 voix pour dont 3 pouvoirs, 0 voix contre, 0 abstention

- DECIDE** qu'à chaque membre de la liste « A venir, ensemble pour les Thiant » sera associé(e) un(e) suppléant(e),
- DECIDE** la création de la commission « Culture et communication »,
- DECIDE** la constitution de ladite commission de 6 membres au moins de la liste « agir avec les thiantais » et 1 membre de la liste « A venir, ensemble pour Thiant » et 1 suppléant
- DECIDE** de modifier l'appellation de la commission « urbanisme, aménagement du territoire, mobilité » en « urbanisme et développement territorial »
- DECIDE** de modifier l'appellation de la commission « vie associative, sports et culture » en « vie associative »
- DECIDE** de compléter proportionnellement les commissions des membres issus des deux listes

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire,



Jimmy LAURENT